

**modifiant celui du 13 novembre 2007 organique du
Tribunal cantonal**

du 20 septembre 2023

LE TRIBUNAL CANTONAL DU CANTON DE VAUD

arrête

Article Premier

¹ Le règlement du 13 novembre 2007 organique du Tribunal cantonal est modifié comme il suit :

Art. 30 Sans changement

¹ Sans changement.

- Sans changement.
- Sans changement.
- Sans changement.
- Sans changement.
- Sans changement.
- Dossiers de police judiciaire (art. 8c al. 6 LDPJu) (GE).

² Sans changement.

³ Sans changement.

Art. 2

¹ Le présent règlement entre en vigueur le 1er octobre 2023.

Ainsi adopté par la Cour plénière, le 20 septembre 2023.

La présidente:

M.- P. Bernel

La secrétaire générale de l'ordre
judiciaire:

V. Midili

Date de publication : 29 septembre 2023